N° 71. MERCREDI. 4 SEPTEMBRE 1833.

Le prix de l'abonnement à cette feuille, qui paraît les Mercredis et Samedis, est de 5 fl. pour 6 mois, et de 5 fl. 52 cts. pour la recevoir par la poste, franche de port.

JOURNAL
DE LA VILLE
ET DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Pour les Abonnemens, Insertions, Correspondances, Annonces, etc., s'adresser à l'Imprimerie du Journal. Les insertions coûtent 10 cents par ligne d'impression.

ALLEMAGNE. — *Francfort*, 28 *août*.

Il y a peu d'apparence que les troupes fédérales nous quittent de sitôt, au contraire on prend des mesures qui ne laissent pas de doute qu'elles ne restent ici pendant l'hiver. Il ne paraît pas non plus que notre garnison autrichienne sera relevée par des Prussiens, comme on l'avait dit il y a quelque tems.

Du 29. — Les recherches auxquelles les relations révolutionnaires du duc Charles de Brunswick avaient donné lieu, ont, à ce qu'on raconte, conduit à des découvertes auxquelles on ne serait le moins attendu. On savait qu'il avait fêté solennellement, dans un jardin de Neuilly, avec des patriotes allemands, l'anniversaire de la fête de Hambach, et l'on n'ignorait pas dans le public les secours qu'il accordait aux associations de la presse, aux comités polonais en France et aux réfugiés italiens à Marseille et à Genève, mais ce n'est qu'à présent que l'on est arrivé à découvrir que le duc pense encore à des armemens et à faire des efforts guerriers. On a de plusieurs côtés des renseignemens positifs que le duc Charles est dans l'intention de partir vers la fin de ce mois, sous un nom supposé, par la Belgique pour Hambourg, et de rester là caché jusqu'à l'arrivée des armes qu'il a achetées en Angleterre, et jusqu'à ce qu'un soulèvement, à la tête duquel le duc doit se placer, soit organisé dans le territoire de Brême.

(*Oberpostamts-Zeitung.*)

ANGLETERRE. — *Londres*, 28 *août*.

On lit dans la *Chronique constitutionnelle* du 15 août :

« Le duc de Bragance, régent au nom de la reine, a reçu aujourd'hui lord Russell en qualité de ministre plénipotentiaire accrédité par S. M. britannique, dûment autorisé à reconnaître le gouvernement de S. M. T. F. dona Maria II, et munis de pleins pouvoirs pour représenter le gouvernement anglais allié de S. M. très-fidèle, jusqu'à la nomination d'un ambassadeur; à cette occasion, S. Exc. a eu l'honneur de présenter à S. M. l'amiral Parker et les officiers de la marine royale sous les ordres de cet amiral, commandant dans le Tage. »

— Quelques personnes se prétendant bien informées assurent que lord Grey a envoyé lord Minto en Bohême, au congrès de Tœplitz, sans communiquer à M. de Talleyrand le véritable but de sa mission; on explique cette démarche de lord Grey par le désir qu'a le cabinet anglais de se mettre d'accord avec les cabinets du nord sur les affaires du Portugal. Les vues de lord Grey tendraient à s'éloigner le moins possible de celles des cabinets allemands.

Du 29. — Voici un extrait du discours du roi prononcé dans la séance d'aujourd'hui des chambres réunies, pour la clôture du parlement :

« Mylords et messieurs, en ouvrant la présente session du parlement, j'ai dit que jamais, dans aucun tems, des objets de plus grand intérêt, de plus haute importance n'avaient appelé votre attention.

» La manière dont vous avez accompli vos devoirs réclame mes remercîmens au moment de clore une session non moins remarquable par sa durée que par la persévérance apportée par vous dans plusieurs enquêtes pénibles, et par le nombre des mesures législatives confiées à vos méditations.

» Je continue à recevoir de mes alliés et de tous les souverains étrangers des assurances de leurs dispositions amicales.

» Je regrette de ne pouvoir annoncer la conclusion d'un arrangement définitif entre la Hollande et la Belgique; mais la convention, de concert avec le roi des Français, que j'ai conclue dans le mois de mai dernier avec le roi des Pays-Bas, empêche le renouvellement des hostilités dans les Pays-Bas, et nous donne toute sécurité pour la continuation de la paix générale.

» Les événemens qui ont récemment eu lieu en Portugal m'ont engagé à renouveler mes relations diplomatiques avec ce royaume, et j'ai accrédité un ministre à la cour de S. M. T. F. dona Maria.

» Vous pouvez être certains que j'attends avec une vive anxiété le moment où la monarchie portugaise, unie depuis si long-tems à ce pays par des traités d'alliance et par les liens d'un intérêt réciproque, sera rendue à un état de paix qui lui fera retrouver son ancienne prospérité.

» Les hostilités qui ont troublé la Turquie sont terminées; soyez certains que toute mon attention est dirigée vers tout événement qui pourrait affecter l'indépendance actuelle ou future de cet empire. »

Le lord chancelier a ensuite annoncé que le parlement était prorogé jusqu'au mercredi 31 octobre prochain.

— On écrit de Lisbonne 18 août :

« On continue toujours les travaux de défense de la ville. Presque toutes les troupes régulières ont quitté Lisbonne pour se diriger vers le nord ou sur les rives du Tage. Cette expédition a pour but de rendre les routes qui conduisent vers cette ville impraticables à l'artillerie et à la cavalerie ennemie. Tous les villages où ces troupes se sont présentées se sont déclarés en faveur de don Pedro.

» Les élections pour les cortès générales commenceront le 1er octobre prochain. Deux objets importans doivent occuper cette assemblée : la question de la régence et celle du mariage de la reine. »

— Dans la séance d'hier de la chambre des pairs, lord Palmerston a répondu à plusieurs interpellations de lord Attwood, qu'il n'avait aucune connaissance d'un traité entre la Hollande et les Etats-Unis, lequel serait préjudiciable à l'Angleterre; qu'il aurait été contraire aux principes de bonne foi que professe l'Angleterre, d'intervenir dans la guerre d'Orient, qui avait lieu entre un souverain et son sujet; que le noble lord devait remarquer que lord Durham avait été envoyé en Russie à l'époque où il n'y avait pas d'ambassadeur d'Angleterre à St.-Pétersbourg; qu'il n'était point parti avec des instructions particulières, mais qu'il avait été chargé des affaires générales de l'Europe; que sa mission avait eu le succès désiré; qu'enfin le comte Orloff n'était jamais venu en Angleterre avec une mission, qu'il avait seulement été envoyé à La Haye.

Du 30. — Nous avons reçu une lettre de Lisbonne d'une source qui mérite la plus grande confiance; elle nous aprend que le duc de Bragance a demandé des secours militaires au ministère anglais, avant le départ de l'*Hermès*, et que lord William Russel a répondu conformément à ses instructions, que la Grande-Bretagne n'interviendra en aucun cas entre les parties belligérantes, à moins qu'une autre puissance n'intervienne en faveur de don Miguel; nous avons des raisons de croire que cette réponse a été approuvée par le cabinet.

(*Courier.*)

FRANCE. — *Paris*, 29 *août*.

L'évacuation de la Morée par les troupes françaises est le résultat d'un traité secret conclu entre l'Angleterre, la France et la Russie. M. de Broglie a consenti cette concession à laquelle s'étaient refusés ses prédécesseurs qui considéraient la Grèce comme un poste militaire au cas d'une guerre avec la Russie, comme Ancône serait une position excellente au cas de guerre avec l'Autriche. On affirmait qu'on voulait prendre prétexte de la faiblesse de la garnison bavaroise pour demander une occupation commune des trois puissances, l'Angleterre, la Russie et la France. C'est une espèce d'addition à la garantie commune de l'emprunt. (*Temps.*)

— On écrit de Saltzbourg (empire d'Autriche) :

« Il paraît que les renforts qui ont été commandés pour le Tyrol n'ont pas été exigés seulement pour des motifs locaux, mais que la situation actuelle de la Suisse a contribué à cette mesure. Tout annonce qu'un corps autrichien se rassemble sur les frontières de la Suisse.

» Il est maintenant hors de doute que la diète germanique s'est occupée des affaires de la Suisse, et que la question d'une intervention y a été prise en considération. Les dernières nouvelles de l'Allemagne ne font pas connaître les résultats des délibérations qui ont lieu à ce sujet; elles annoncent même qu'à la date du 16 août elles continuaient encore à Francfort, sans avoir produit de résultat. Les motifs allégués par M. Münch de Bellinghausen, président de la diète et plénipotentiaire de l'Autriche, pour inter-

venir dans les cantons, sont principalement la présence en Suisse d'un certain nombre de Polonais et celle des réfugiés allemands, dont il craint les projets contre l'Allemagne. Néanmoins il paraît que, si la diète adoptait une résolution à cet égard, l'exécution n'en serait pas confiée à une des grandes puissances de la confédération, mais bien à deux ou trois des puissances du second ordre, soit à cause de leur position géographique, soit parce qu'une intervention matérielle de leur part n'inspirerait aucune défiance politique aux autres grandes puissances européennes.

» Il est difficile de préjuger quelle serait la conduite du gouvernement français dans le cas d'une intervention de l'Autriche dans les cantons helvétiques; on a eu peu de confiance dans la forfanterie du *Journal des Débats*, qui déclarait que le cabinet français ne souffrirait pas une semblable intervention, et que si l'Autriche intervenait en Suisse, la France interviendrait en Savoie; mais on peut bien être certain que, dans le cas où il y aurait intervention de la part de la Bavière et du grand-duché de Bade, le gouvernement français laisserait faire. »

Du 30. — La reine dona Maria est arrivée au Hâvre le 28 au soir. Elle n'a été accueillie par aucune manifestation officielle. M. le comte de Sampayo, doyen des généraux portugais, accompagne S. M. en qualité de majordome.

— L'expédition que l'on prépare dans les ports du midi est destinée pour Bougie. Le général Trezel, qui doit en avoir le commandement, est arrivé d'Alger à Toulon; il devait se rendre à Paris, mais il restera à Toulon pour surveiller et presser les préparatifs. Douze bâtimens ont été nolisés à Marseille pour le transport de 200 chevaux de trait ou de bât, attachés à cette expédition.

— Les lettres de Madrid, du 19, annoncent de nouveau que la santé du roi s'affaiblit sensiblement. Il gardait le lit depuis quelques jours, et l'on annonçait publiquement, sur la foi de ses médecins eux-mêmes, qu'il ne passerait pas l'automne. Cette opinion est devenue générale, et tous les partis, également immobiles, semblent convenus d'attendre cette époque pour lever leurs drapeaux et vider leurs querelles.

Du 31. — Pendant qu'il était ministre du commerce et des travaux publics, M. d'Argout parla à la chambre de projets de traité avec les puissances qui bordent le Rhin, relativement à la navigation de ce fleuve.

On annonce que M. d'Argout fera prochainement un voyage à Aix-la-Chapelle et à Bruxelles pour s'éclairer davantage sur les bases de ces traités.

— On écrit de Toulon, 25 août:

« Les frégates l'*Hermione* et l'*Artémise* ont mouillé ce matin sur la rade de Toulon, arrivant de Navarin, d'où elles ont ramené les restes de notre demi-brigade d'occupation avec deux officiers-généraux qu'on croit être les maréchaux-de-camp Gueheneuc et Juchereau de Saint-Denis. La remise des forteresses occupées par les Français a été faite le 8 aux troupes greco-bavaroises, qui en ont pris possession. On aurait dû dresser un inventaire détaillé de toutes les munitions et projectiles de guerre dont la France avait approvisionné ces places fortes qui ont en outre été relevées de leurs ruines par nos ingénieurs et mises en état de guerre; mais la courtoisie française ne regarde pas à de telles bagatelles. »

— Le *Journal des Débats* annonce de la manière suivante la reconnaissance de dona Maria:

« La remise des lettres de créance de notre chargé d'affaires, a dû suivre de quelques jours la présentation officielle du ministre d'Angleterre.

» Cette double démarche de l'Angleterre et de la France est un événement décisif. »

— Les explications qui ont eu lieu hier entre le duc de Broglie et le comte Pozzo di Borgo, relatives à la note du cabinet russe, insérée dans la *Gazette officielle* de Saint-Pétersbourg, ont été, dit-on, très-peu amicales.

— La *Gazette officielle* de Madrid, du 24, août contient les nouvelles suivantes du Portugal:

« Elvas, 20 août.

» S. M. don Miguel Ier a fixé la résidence de son gouvernement à Coïmbre, et il s'est établi une correspondance entre notre ville et cette place, qui passe par Castelno-Branco.

» Deux guérillas des rebelles ont paru, l'une à Ponte-de-Sore, et l'autre sur les bords de la rivière Sado; elles ont été poursuivies par les troupes du roi.

» Suivant les nouvelles reçues des Algarves, les rebelles ne possèdent plus dans cette province que la seule ville de Faro.

» Le roi don Miguel est passé le 7 à Coïmbre, accompagné du maréchal Bourmont, qui commande l'armée en marche sur Lisbonne. Le quartier-général, à ce qu'on assure, était le 13 à Leria, et une des divisions à Torres-Vedras. Les avant-postes étaient entrés à Villa-Franca, vis-à-vis des avant-postes de l'ennemi, qui se trouvaient à Alhandra. Le corps d'armée du général Molellos, commandé par un général français, ayant combiné ses mouvemens avec ceux de l'armée principale, était entré le 15 à Santarem; de sorte que l'on s'attendait d'un moment à l'autre à une action décisive. »

PAYS-BAS. — *La Haye*, 30 *août*.

Hier matin, S. Exc. le baron van Zuylen van Nyevelt, chargé *ad interim* du portefeuille des affaires étrangères, est parti de La Haye pour le château de Loo. On attribue ce voyage aux dépêches reçues hier matin de Londres, portant que la conférence a tenu samedi dernier une réunion à laquelle ont assisté nos plénipotentiaires; les délibérations ont duré environ trois heures et ont eu pour objet le toll à établir sur la navigation de l'Escaut, sans qu'on soit parvenu à un résultat définitif. La conférence s'était ajournée indéfiniment, et il paraît que ses réunions sont pour le moment interrompues.

— Tous les ministres qui se trouvent ici sont partis hier pour le Loo afin d'y assister à un conseil de cabinet par suite de dépêches reçues de Londres. Des ordres ont été expédiés à Hellevoetsluis pour y tenir prêt un bateau à vapeur, afin de pouvoir immédiatement transporter des dépêches à Londres.

— On mande de Tilbourg, en date du 30, que sur la bruyère de Helvoert ont commencé les grandes manœuvres de l'artillerie de campagne.

— Le 28 est arrivé à Amsterdam le comte de Maltzam, ambassadeur de Prusse près de la cour de La Haye.

— On apprend que M. le baron Van Zuylen van Nyevelt qui, avec M. le bon de Mey van Streefkerk, était parti pour Loo, afin de conférer sur le contenu de dépêches récemment reçues de Londres, est revenu à La Haye aujourd'hui à midi. Divers bruits sont en circulation sur le contenu de ces dépêches, mais jusqu'ici on n'en sait encore rien de positif.

Bruxelles, 31 *août*.

Nous apprenons que la conférence, dans sa séance du 24, a posé aux plénipotentiaires hollandais quatre questions auxquelles il leur a été impossible de répondre. En attendant qu'ils aient reçu les instructions nécessaires, la conférence s'est ajournée. (*Indépend.*)

Du 1er *septembre*. — On nous assure qu'un couvent de carmélites va sous peu être fondé à Bruxelles. M. le comte de Robiano dirige avec une incroyable activité les travaux du saint asyle, qui sera élevé près du boulevard de Waterloo. Tout cela n'est peut-être jusqu'ici qu'une mauvaise plaisanterie; mais depuis qu'il y a des capucins à Bruges, pourquoi s'étonner qu'il arrive des carmélites à Bruxelles? Et nous pourrons revoir les tems heureux des populations mendiantes et des auto-da-fé. Si ce sont là les institutions que nous laissons à nos enfans, ils n'auront guère à exalter les fruits glorieux de la révolution de 1830. (*Libéral.*)

— Quarante déserteurs de toutes armes de l'armée belge sont arrivés à Douai le 23. A leur tête marchait un sergent du 8e léger français. (*Courrier français.*)

— On écrit d'Anvers le 31 août:

« Nous regrettons d'apprendre que notre ville continue à être en proie aux ravages du choléra. Depuis deux jours il s'est déclaré un nombre assez considérable de cas nouveaux, et cette nuit plusieurs décès causés par le fléau asiatique ont eu lieu à l'hôpital. »

— La rédaction de la *Gazette universelle d'Augsbourg* a été invitée à insérer l'avis suivant du duc Charles de Brunswick:

« Ayant appris que l'on cherche à renouveler le bruit de notre renonciation volontaire et prochaine à la souveraineté de notre duché, nous nous trouvons dans l'obligation de déclarer encore que nous ne nous prêterons jamais et sous aucune condition à un tel acte, nos sujets sont autorisés devant Dieu et les hommes à se conduire en conséquence.

» Donné à Paris, le 15 août 1833.

» *Signé*: CHARLES, duc-souverain de Brunswick. »

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

LUXEMBOURG, 4 *septembre*.

Hier, 3 septembre 1833, en séance de la commission du gouvernement du grand-duché de Luxembourg, M. le général-major, président de cette commission, a remis au sieur Suschensky, chirurgien à Diekirch, la médaille d'or de la valeur de 50 florins, qui lui a été décernée par S. M. le roi des Pays-Bas, grand-duc, pour un grand nombre de vaccinations gratuites opérées par lui.

— On lit dans le *Messager de Gand*:

« On annonce en Allemagne comme certain que les trois grandes puissances du nord et la confédération germanique ont rédigé de commun accord et vont publier incessamment un manifeste contre la violation des traités de 1815, et la conduite de la France et de l'Angleterre dans les perturbations que l'Europe éprouve aujourd'hui. Ce manifeste tout pacifique, mais ferme et solennel, a reçu sa dernière sanction dans l'entrevue du roi de Prusse avec l'empe-

reur d'Autriche : il proclame le principe de non intervention, mais aussi le respect pour les traités existans.

» Après avoir rappelé tous les incidens de la politique active de la France, il démontre que la paix de l'Europe ne serait troublée que dans le cas où la France persévérerait à s'immiscer dans les affaires de ses voisins, à se livrer à des entreprises d'agrandissement, et à fouler aux pieds les traités qui constituent le droit politique de l'Europe.

» Le manifeste se termine en protestant que les puissances du nord n'ont jamais eu l'intention de se déclarer hostiles à la France telle qu'elle est aujourd'hui, ni à la royauté de Louis-Philippe; mais aussi qu'elles sont bien résolues à s'opposer à toute propagation ultérieure de troubles en Europe et à toute infraction consommée ou future à la démarcation territoriale arrêtée en 1815. »

— On écrit de La Haye, 22 août :

« Quelques journaux de Londres ont répété pendant plusieurs jours que les agens de Léopold, MM. Goblet et Van de Weyer, avaient assisté aux réunions de la conférence, ce qui tendrait à faire croire que ces diplomates auraient enfin obtenu qu'on les admît au rang et aux prérogatives des ambassadeurs des puissances de l'Europe. Le fait est de la plus grande fausseté, et je puis vous affirmer que M. le baron de Verstolk, pas plus que M. Dedel, ambassadeur de S. M. le roi des Pays-Bas, ne se sont jamais trouvés à aucune réunion avec MM. Goblet et Van de Weyer.

» Voici comme les choses se sont toujours passées, et vous pourrez juger par mon récit de la véracité et de la bonne foi des journaux radicaux de Londres. Quand il y a réunion à la conférence, les plénipotentiaires belges, puisque plénipotentiaires il y a, sont appelés au Foreign-Office. On les introduit, avec cérémonial si vous voulez, dans une anti-chambre, où, pendant tout le tems de la réunion, ils ont le loisir de *politiquer* entre eux, ou de se promener en long et en large, si l'exercice leur paraît nécessaire à la conservation de leur santé. Pendant qu'ils se morfondent de la sorte, les plénipotentiaires des véritables cabinets discutent dans une autre pièce les matières en délibération. Après le départ de tous les diplomates, lord Palmerston qui reste seul par la raison que la réunion a lieu dans son hôtel, fait entrer MM. Goblet et Van de Weyer, et jusqu'à ce moment ces deux plénipotentiaires n'ont été admis à défendre les intérêts de leur *maître* que devant lord Palmerston *seul*. Voilà de quelle manière les diplomates belges ont été *reçus* jusqu'à ce jour, et maintenant qu'il paraît que la conférence s'est ajournée indéfiniment, il n'est pas présumable que les journaux wighs parviennent à leur faire une meilleure position.

» Il est faux que M. Leclerc, secrétaire-général du ministère des affaires étrangères des Pays-Bas, soit à Londres. Il n'a point quitté La Haye, et les journaux qui ont annoncé son arrivée en Angleterre ont été induits en erreur. C'est M. Leclerc, fils, qui se trouve en ce moment à Londres, où il remplit les fonctions de secrétaire particulier de M. de Verstolk. » (*La Feuille française.*)

Luxembourg, le 1er septembre 1833.

Au chapitre épiscopal de Namur.

(Sixième lettre.)

§ 3. *Le prix fixe.*

Messieurs,

Je transcris textuellement votre oracle : *Nullus diœcesis hujus sacerdos honoraria Missarum infra taxam unius franci (seu 47 cents) recipiat*, SUB PŒNA INTERDICTI. (Synopsis decretorum et monitorum in diœcesi Namurcensi vim legis obtinentium, signée † Nicolaus Alexius et C. Michaux, 1830, chez Legros.)

J'y ajoute la traduction, pour que vous puissiez voir si j'ai bien ou mal compris votre latin classique : *Qu'aucun prêtre de ce diocèse ne reçoive des honoraires de messes au-dessous de la taxe d'un franc (ou 47 cents)*, SOUS PEINE D'INTERDIT. Les trois derniers mots sont soulignés dans le directoire.

Cette loi, que les curés de nos campagnes appellent *draconienne* et que vous nommez sans doute une *loi de justice et d'amour*, sera le sujet de la présente correspondance. Prêtez-moi, s'il vous plaît, votre attention.

On voit bien, messieurs, que pendant les dix années de votre administration, vous avez été plus occupés à faire rentrer les amendes du carême et l'argent des dispenses, qu'à étudier les mœurs du pays. Je ne vous en fais pas un reproche : il est très-constitutionnel de bacler son budjet d'abord; la prospérité publique viendra après, quand elle pourra; et si le monde n'est pas content, on lui montre des gendarmes ou des anathèmes. Je ne vous blâme pas de marcher sur des traces glorieuses. Pour réformer les églises, comme pour régénérer les états, il faut se faire niveleur. Il faut construire des nationalités *a priori*. C'est ainsi que les quasi-Tuileries administrent la Vendée, et don Pedro le Portugal. On apporte aux habitans, au bout d'une baïonnette mercenaire si on est libérateur, ou d'une crosse flamande si on est évêque, une pancarte qui heurte leurs habitudes, qui blesse leurs sentimens, qui insulte à leur piété et qui outrage leurs souvenirs. Le lit de Procuste, perfectionné à Paris ou contrefait à Namur, est la mécanique ambulante que l'on applique, de nos jours, aux peuples, pour leur procurer la plus grande somme de bonheur temporel et spirituel.

Ne me reprochez pas une divagation; ne me dites pas que les vingt sous de la messe n'ont rien de commun avec la maison de Bragance et le palais futur du triomphateur, royalement éclaboussé, de la bicoque. Je soutiens, moi, *si parva licet componere magnis*, que sous le rapport en question, le Luxembourg est un peu traité comme la Vendée et la Lusitanie. Vous en jugerez, messieurs; écoutez mon récit.

Chez nous, tout le monde veut avoir des obsèques chrétiennes, le pauvre comme le riche. On a raison. Dans la tombe, nous sommes tous égaux. Nos pasteurs villageois ne refusent la *grab-messe* à personne. — Lorsqu'un enfant tombe dangereusement malade, ou bien lorsque le jour anniversaire d'un décès arrive, du décès d'une mère, d'un père, on vient prier le curé de dire la messe. On y assiste avec toute la famille; on y pleure quelquefois; toujours on y prie de bon cœur. Après une maladie grave, le convalescent, quelque pauvre qu'il soit, veut rendre à Dieu ses actions de grâces; il demande une messe. On paie ces messes quand on peut. L'argent est rare chez nous, plus rare que la bonne foi; on s'efforce néanmoins de satisfaire le ministre de l'autel. L'un attend l'ouverture de la chasse pour lui apporter un lièvre à la fête du patron; l'autre voiture ses pommes de terre, son bois d'affouage. Il a parfois quelques arpens à labourer, un jardin à bêcher. La bonne Baucis met un peu de chanvre de côté, ou elle engraisse quelques poulets en récitant des *Ave Maria;* le Philémon dispose d'un cochon de lait, d'un jambon; à la Moselle, on ajourne la solvabilité *ob e guden herbst;* et quand on n'a rien de tout cela à donner, on donne son affection. On ôte le bonnet quand on voit l'homme à l'habit noir lire le breviaire dans la prairie; on caresse le chien du presbytère; on envoie ses enfans demander la bénédiction, etc. Lorsque l'on fait une maladie après cela, on a le plaisir de voir le curé au chevet de son lit, distribuant des consolations, prescrivant la tisanne, donnant des ordres pour la salubrité du local, faisant apporter un bon bouillon, une bouteille de vin, etc.

Voilà, messieurs, comment les choses se passent chez nous. Nous aimons la cordialité helvétique, nous autres montagnards. La fraternité secourable nous semble plus pastorale que la longue queue d'une soutane namuroise et le tricorne indien, à la Brahma-Vischnou-Schiven. Nos usages, nos mœurs sont un peu vendéennes. Quel cas en avez-vous fait? Vous baclez vos ordonnances bureaucratiques comme on les bacle à Paris. Vous défendez, *sub pœnâ interdicti*, de dire une messe, à moins que l'on nous compte de l'argent sur la table. Encore, si vous aviez laissé la somme à notre discrétion. Mais non, il faut les vingt sous complets. Vous ignorez, messieurs, que dans notre pays la messe ne coûtait, du tems passé, qu'un escalin, et plus tard un *neunter* (75 centimes). Le paysan est accoutumé à cette taxe. Ce n'est que lorsqu'il vient en pélerinage à Luxembourg qu'il paie un franc, parce que la messe se dira dans la chapelle de la sainte Vierge. — Croyez-vous que votre loi ait été scrupuleusement observée? que nos curés aient mis les villageois à la porte, avec ou sans leurs quinze sous, pour les beaux yeux des faiseurs de directoire? On ne se vante de la transgression qu'en *Camera caritatis*, quand le mouchard est parti. Entre cent desservans, il y en a quatre-vingt-dix qui ont pensé comme l'apôtre saint Paul : *Rationabile sit obsequium vestrum.* Est-ce peut-être pour inculquer votre précepte monétaire, que vous convoquez le clergé luxembourgeois à Bastogne? Sera-ce là le sujet de la prédication du jésuite flamand que vous avez désigné pour diriger la retraite?

Messieurs, il y a des têtes chaudes ici. Tout le monde n'est pas maître de ses émotions, et la franchise est dans notre caractère. — En expédiant des directoires aux confrères de la campagne, au mois de décembre 1829, un de nos signataires de l'adresse y a joint une lettre d'accompagnement, dans laquelle on trouve le passage suivant :

« Levez les yeux vers la montagne, pasteurs chrétiens, un grand homme surgit dans Israël. *Alexius nomen ejus et Michaux caudatarius ejus.* » Voyez comme il fulmine l'interdit pour la bagatelle de cinq sous. La prière, il l'a mise à l'encan; la délivrance du purgatoire est au plus offrant et dernier enchérisseur; et la divine miséricorde, il l'a sacerdotalement tarifiée. — A genoux, paysans de Luxembourg, ne raisonnez pas, votre maître a parlé. Vous *devez* être riches, l'évêque l'ordonne, et une ordonnance de monseigneur remplit votre bourse, quand elle est vide; elle en-

graisse vos champs quand ils sont stériles, et elle métamorphose l'eau claire que vous buvez en flots de lait et de miel. — Moins évangélique que la Pythie payenne, il a des bravos pour l'hécatombe du Thessalien. Isaïe est un hérétique à ses yeux, et si sa grandeur avait été présente à Jérusalem, elle aurait dit : fi donc! en voyant le denier de la veuve. O sainte église de la Meuse! ô pasteurs miséricordieux! Vive l'évangile namurois! « *Gratis accepistis, gratis date.* » Ces mots signifient : *Point d'argent, point de Suisse.*

J'ai l'honneur, messieurs, de vous saluer très-révérencieusement.

Presbyter luciliburgus.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

VENTE CONSIDÉRABLE
DE
BIENS FONDS.

JEUDI, 5 du mois de septembre 1833, à neuf heures du matin, et jours suivans, s'il y a lieu, le notaire J. Funck, de Luxembourg, exposera publiquement en vente, aux plus offrans et à crédit, au nom de la commission de liquidation de la maison J. MILLERET, les immeubles suivans;

Savoir :

1° (*a*) Le bois nommé HOHWALD, territoire de Hesperange, d'une contenance de 34 bonniers 49 perches et 38 aunes.

(*b*) Le bois nommé BUCHHOLTZ, en partie sur le territoire d'Itzig et en partie sur celui de Hesperange, d'une contenance de 127 bonniers 73 perches et 72 aunes.

(*c*) Le bois nommé LANGHANSENGRUND, territoire d'Itzig, d'une contenance de 6 bonniers 30 perches et 30 aunes.

(*d*) Le bois nommé NONNENKOP, même territoire, d'une contenance de 8 bonniers 10 perches et 51 aunes.

(*e*) Le bois nommé SCHLEID, même territoire, d'une contenance de 18 bonniers 99 perches et 3 aunes.

(*f*) Le bois nommé HOISCHENT, même territoire, d'une contenance de 65 bonniers 93 perches et 89 aunes. Et

(*g*) Le bois nommé RAHLOCH, même territoire, d'une contenance de 4 bonniers 6 perches et 1 aune.

Tous ces bois seront vendus en détail et par lots, conformément à la division qui en est faite sur la carte figurative et géométrique dressée à cet effet.

2° Une SALINE située au village de Hollerich, avec ses dépendances, mais avec réserve des ustensibles, cuves et chaudières. Et

3° Une PLACE VAGUE avec une CARRIÈRE, située au village de Hesperange.

S'adresser, pour avoir des renseignemens :

à LUXEMBOURG, au notaire soussigné;
à MM. De La Fontaine et Wurth, } commissaires
à METZ, à MM. Husson et Bettinger, } liquidateurs;
et à PARIS, à M. Adam, avocat, rue Vivienne, n° 8.

La vente aura lieu au jardin de la société du Cercle littéraire, devant la porte Neuve.

Luxembourg, le 12 août 1833. J. Funck, notaire.

NOTA BENE. — *Extrait de l'article* 32 *du cahier de charges de la vente ci-dessus.*

On recevra en paiement du prix, comme comptant, mais sans retour en numéraire, les créances existant à charge de la maison Milleret, de Luxembourg, et dûment vérifiées. La bonification ainsi faite des vingt-cinq pour cent restant à payer sur les soixante pour cent garantis par le concordat, éteindra définitivement les créances données en paiement.

LES ARTISTES, associés à l'Hercule du Nord, établis sur la place de la Foire, ont l'honneur d'annoncer au public qu'ils donneront encore jusqu'à dimanche, tous les jours de grandes représentations, depuis quatre heures de l'après-midi jusqu'à huit heures du soir.

L'architecte de la ville, soussigné, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de transférer son bureau de l'ancienne maison Brincour, n° 417, à celle dite Kieffer, à l'angle de la rue des Charbons, donnant sur la place d'Armes.

D. Chauchet.

AVIS. — L'HOTEL DE COLOGNE, situé dans la ville de Grevenmacher, est à VENDRE de la main à la main, ou à louer, pour pouvoir être occupé le 1er octobre prochain.

Les amateurs pourront s'adresser au propriétaire, le sieur Theis, à Grevenmacher, ou au notaire soussigné, pour avoir de plus amples renseignemens.

Grevenmacher, le 16 août 1833. Ritter, not.

Möbelirtes oder unmöbelirtes Quartier zu vermiethen, mit oder ohne Stallung, bei Herrn Notar Majerus, Badenburger-Straße, N° 504.

Oeffentliche Versteigerung.

Am Montage, 9ten des künftigen Monats September 1833, um eilf Uhr Morgens, soll, auf Ersuchen 1° von Johann Peter Weidert, Ackersmann zu Itzig; 2° von Jakob Weidert, Ackersmann zu Fentingen, und 3° von Peter Görens, Ackersmann zu Bonnenweg, ein ihnen, unzertheilt, zugehöriges, zu gesagtem Itzig, neben der Landstraße von Thionville nach Trier gelegenes, sehr großes und geräumiges, mit Schiefern bedecktes Wohnhaus, bekannt unter dem Namen Stümpesch-Haus, sammt Scheuer, Stallungen, Remise, u. s. w., unter sehr günstigen Bedingungen, auf mehrere Jahre Borg, dem Letzt- und Meistbietenden zugeschlagen werden.

Die Versteigerung wird im Hause selbst Statt finden.

Luxemburg, den 27. August 1833. J. Funck, Notar.

Unfehlbares Heilmittel gegen die Epilepsie (Fallsuch)
von Dr. Joh. Hartmann,
ehemals Professor an der Universität zu Jena.

Preis, per Dosis, in Pulvern bestehend: 1 Friedrichsd'or oder fl. 9. 30 kr. Conventionsmünze. — Briefe und Gelder erbittet man franco.

Die wichtigste, in ihren Folgen, für die ganze Dauer des menschlichen Lebens nicht zu berechnende Krankheitsform ist unstreitig die Fallsucht (Epilepsie), eine Krankheit, die seit Jahrhunderten schon eine noch nicht gelöste Aufgabe der besten Aerzte aller Zeiten und Nationen geblieben ist, um solche gründlich heilen zu können.

Der größte Theil der Art Betheiligten, welche theils schon viele Jahre, theils aber auch während kürzerer Zeit an diesem heftigen Nervenübel leiden, hoffen sehnlichst nach Hülfe, um auf irgend eine Weise davon befreit zu werden; ja viele blicken hoffnungslos und mit bangen Gefühlen in die ferne Zukunft.

Dreißig und mehrjährige Erfahrungen, in welchem Zeitraum der Erfinder so glücklich gewesen ist, dieses vortreffliche Heilmittel an einer sehr großen Zahl solcher Kranken beiderlei Geschlechts und von jedem Alter mit dem glänzendsten Erfolge anzuwenden, (ja bei solchen, denen kein Strahl der Hoffnung leuchtete, dennoch damit geheilt worden sind, welches wir durch die gültigsten Beispiele, so bei uns in großer Zahl niedergelegt, zu beweisen im Stande sind, und wovon wir am Rande dies ein uns so eben gewordenes Schreiben ausheben), bewogen denselben, um der leidenden Menschheit auch ferner nützlich zu sein, dieses Mittel mit aller Sicherheit zu empfehlen, und zur größern Verbreitung desselben den Kauf davon zu veröffentlichen.

Ist nur allein ächt zu haben in der

Haupt- und Commissions-Niederlage
von GAUDELIUS, ZEHNER et Ce. vormals Gaudelius-Razei
in Frankfurt am Main.

Copia.

Die Redaction der Hanauer Zeitung an die wohllöbliche Haupt-Niederlage des berühmten epileptischen Heilmittels von Dr. Hartmann, und verschiedener anderer sich bewährt befundenen Medicamenten v. den Hrn. Gaudelius, Zehner u. Comp. in Frankfurt a. M.

Es freut mich ungemein, Ihnen die angenehme Anzeige machen zu können, daß die von Ihnen bezogenen Heilmittel gegen die Leiden des in meiner Officin angestellten jungen Eichhorn sehr vortrefflich gewirkt haben.

Genannter Eichhorn kann als vollkommen hergestellt betrachtet werden, denn beinahe täglich zu verschiedenen malen von dieser heftigen Krankheit befallen, hat er seit zwölf Wochen (seit Christi Himmelfahrt) bis jetzt keinen schlimmen Zufall mehr gehabt, und hoffentlich wird ihm auch nichts mehr zustoßen.

Indem ich mich sonach dieser angenehmen Pflicht entledige, ersuche ich Sie in Auftrag des Vaters, dieses der menschlichen Gesellschaft wieder gegebenen Gliedes, Gegenwärtiges durch Veröffentlichung in allen Blättern Deutschlands zum Gemeinwohle circuliren zu lassen.

Hanau, den 16. August 1833. Kittsteiner,
Redakteur der Hanauer Zeitung.

Zur Beglaubigung Joh. Eichhorn,
Vater des durch das vortreffliche Heilmittel der Hrn. Gaudelius, Zehner u. Comp. in Frankfurt von der Fallsucht wieder hergestellten Aug. Eichhorn.

Zur Beglaubigung der Unterschrift des Buchdrucker Kittsteiner, und des Schuhmachermeisters Joh. Eichhorn.

Hanau, den 16. August 1833.

(L. S.) Klein, Landgerichtsrepositar.

MERCURIALES. — 2° quinzaine de Juillet 1833.

NATURE DES DENRÉES.	PRIX MOYENS PAR RASIÈRE, à Luxembourg.	à Arlon.
Froment	6 68 1/2	0 00
Méteil	5 99	0 00
Seigle	4 43 1/2	0 00
Orge	4 95	0 00
Avoine	2 48	0 00
Pois	5 28	0 00
Farine de froment	0 00	0 00
Farine de seigle	0 00	0 00
Pommes-de-terre d'été	0 00	0 00
Idem d'hiver	0 00	0 00
Beurre, la livre des P.-B.	0 63	0 00
Foin, les 100 livres des P.-B.	2 58	0 00
Paille, id. id.	1 80	0 00
Bois de hêtre, la corde	3 54	0 00
Id. de chêne	0 00	0 00

LUXEMBOURG. — IMPRIMERIE DE J. LAMORT, PLACE D'ARMES.